

Compte rendu du CTSD du jeudi 3 septembre 2020

Ce CTSD était présidé par le nouveau DASEN du Bas-Rhin, M. Geneviève qui vient de l'Aisne. Vous trouverez ci-dessous toutes les réponses à nos interrogations.

• Masques :

Le protocole sanitaire a nécessité la mise à disposition de masques de type 1. Les masques de type 2 sont réservés au personnel vulnérable. Les masques FFP2 sont réservés au personnel de santé.

Concernant le personnel exerçant avec un public particulier, les collègues bénéficieront de masques spéciaux (avec bouche visible). La priorité a été donnée aux enseignants d'élèves en situation de handicap. L'IEN ASH a noté les besoins et a fait remonter les chiffres au ministère.

> Nous déplorons que les enseignants de maternelle ou de classes de CP ne soient pas concernés par cette priorité.

• Contamination des collègues et de leurs enfants par la COVID-19 :

Dans quelle administration se situent les collègues contaminés évincés de leur école ? Comment sont comptabilisés les journées d'absences d'un agents dont un enfant contracte la COVID ?

Le DASEN n'a aucune réponse récente à nous apporter. On est en attente d'instructions de la part du ministère, pour avoir une situation stabilisée.

Le secrétaire général de l'académie précise qu'en l'absence de textes, ce sont les anciens qui s'appliquent.

• Le dialogue social :

Le nouveau DASEN souhaite rester à l'écoute des organisations syndicales et accorde beaucoup d'importance aux discussions lors des instances. M. Bernard, Secrétaire général de la DSDEN, ayant quitté le département, il y a une difficulté réelle à mettre en place des calendriers. M. Geneviève présidera le CHSCTD le 17 septembre prochain.

• Travail de carte scolaire :

Selon le DASEN, l'idéal est de programmer un CTSD fin juin suivi d'un CTSD de rentrée pour évoquer toutes les situations. Dans notre département, le CTSD de rentrée n'acte pas de fermeture, ce qui n'est pas le cas partout. Le CTSD du jour se fait sur la base d'un constat et d'un comptage dans les écoles.

A l'avenir, il sera possible de réunir des Groupes Techniques en amont du CTSD, en vue de le préparer. En l'absence de documents préparatoires, il faut travailler avec les écoles concernées. Le DASEN est favorable à cette démarche.

Il y a une problématique d'équité entre les écoles, dans une période où nous vivons une baisse démographique dans le département. Entre les territoires ruraux et les territoires urbains, l'accès aux ressources n'est pas le même, il faut tenir compte de la taille de l'école, de son objectif éducatif. Il faut savoir compenser la singularité de certaines écoles isolées ou éloignées. Le DASEN souhaite introduire des dimensions plus qualitatives dans le cadre d'un travail de carte scolaire qui serait plus équitable.

• Mouvement :

A l'issue de toutes les phases du mouvement, il reste une vingtaine de collègues sans affectation.

Ce nombre va rapidement baisser. Courant septembre on devrait être à l'équilibre en raison

- de la tenue de la commission de ruptures conventionnelles (dossier en cours d'instruction, car les recommandations ministérielles sont arrivées tardivement).

- du très petit nombre d'EXEAT accordés (il reste quelques détachements en attente).

- il n'est pas prévu de recruter sur la liste complémentaire (c'est une décision ministérielle).

◦ AESH :

Il n'y a pas de chiffre précis des élèves en situation de handicap. Le contingent d'AESH a été augmenté de 55 emplois.

Pour couvrir les besoins, il y a 3 paramètres :

- le nombre d'emplois dont on dispose (cela va croissant).

- la nécessité de recruter sur les différentes zones du département.

- le calendrier de travail de la MDPH (les informations livrées sont parfois tardives). L'idéal est d'anticiper l'estimation des besoins.

Une fois les notifications connues, le taux de couverture semble relativement satisfaisant.

◦ Effectifs dans les écoles :

Les élèves en ULIS ou en UPE2A ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des écoles. C'est inacceptable. Ils doivent être intégrés lors de la comptabilisation des effectifs, au regard de la réglementation en vigueur (art. L351-1 du Code de l'Education).

Le DASEN nous a indiqué que ce point faisait partie de ceux dont il souhaite s'emparer, il y a des choses à faire bouger.

◦ Entrée en REP+ du Groupe Scolaire Erckmann Chatrian :

Le SNUipp-FSU 67 s'interroge de la mise en œuvre de la pondération pour les collègues du groupe scolaire.

Cette année, les ZIL assureront la pondération dans ces écoles. Le passage en Education Prioritaire de ces écoles est un gros dossier, que la DSDEN accompagne depuis longtemps. Il faudra un peu de temps pour aller au bout de la mise en œuvre en termes de moyens.

◦ Postes RASED vacants :

Sur Strasbourg 6, le SNUipp-FSU 67 relève que beaucoup de postes E restent non pourvus et sont remis dans le pot commun.

Le DASEN souhaite revoir la carte des RASED, en souplesse et de façon progressive.

Nous suggérons de mettre en place des « essais Maître E », comme cela existe avec l'essai bilingue. L'administration nous rappelle que l'inclusion et son investissement répondaient à des injonctions ministérielles et que les postes E ne ont pas des postes de classes ordinaires ni de soutien, il s'agit bien de spécialisé.

Vote de la carte scolaire :

UNSA : Refus de vote : 5 UNSA

Absention : 3 FSU, 1 FO, 1 CFDT

Nous nous sommes abstenus, en raison de l'absence de documents préparatoires, de tableaux récapitulatifs des effectifs dans les écoles. Certaines ouvertures sont actées, d'autres auraient certainement pu être nécessaires, mais difficile pour nous d'y voir une certaine équité !